

L'AVENIR



DE LYON

JOURNAL QUOTIDIEN, RÉPUBLICAIN RADICAL INDÉPENDANT

ANNONCES :

Années anglaises... 1 fr.
Brevets... 50
Diverses... 40

ADMINISTRATION & RÉDACTION :

3, PLACE DE LA BOURSE, 3
et Cour de la Liberté, 70

ABONNEMENTS :

Lyons et départ^s limitrophes... 61. 101. 001.
Pour les autres départ^s... 61. 101. 001.
(Etranger : port en sus)

Le lecteur du n° 24, d'hier mardi, porteur du numéro 1,187

est invité à se présenter à nos bureaux, place de la Bourse, n° 3, de 9 heures du matin à 6 heures du soir, pour toucher la somme de cent francs qui lui est dévolue à titre de gratification.

Le porteur du journal n° 26,351, de lundi, était M. Etienne Large, demeurant à Lyon, rue de la Bombarde, 12, commis en fait foi le reçu ci-dessous :
Je soussigné, Etienne Large, demeurant à Lyon, rue de la Bombarde, 12, reconnais avoir reçu la somme de cent francs, du journal l'Avenir de Lyon, pour mon numéro 26,351, du lundi 7 avril 1884, sur laquelle somme je dispose de 25 francs, qui devra être versée au bureau de l'Avenir des Travailleurs, rue Port-du-Temple, 20.

Signé : E. LARGE.

Nous, président de l'Avenir des Travailleurs, reconnaissons avoir reçu de M. E. Large, à Lyon, rue de la Bombarde, 12, par l'intermédiaire du journal l'Avenir de Lyon, la somme de 25 fr., provenant de son n° 26,351 du lundi 7 avril.

Pour le président de l'Avenir des Travailleurs,
Le collecteur,
Signé : LEBLANC.

La société d'enseignement professionnel du Rhône reconnaît avoir reçu du journal l'Avenir de Lyon la somme de 25 fr. provenant des deux numéros 6,075 et 26,628 non réclamés.
Lyon, le 8 avril 1884.
Signé : E. LANG.

La société du Denier des Ecoles reconnaît avoir reçu la somme de 25 fr. comme ci-dessus.
Lyon 8 avril 1884.
Le Trésorier.

Reçu n° 820.
Le président du bureau de bienfaisance reconnaît avoir reçu de l'Avenir de Lyon la somme de 25 fr. pour don aux pauvres de Lyon, provenant des nos 25,628 et 6,075, non réclamés dans le délai de huit jours.
Lyon, le 8 avril 1884.
Le Receveur,
A. TESTA.

Je reconnais avoir reçu du journal l'Avenir de Lyon, la somme de 25 fr., don fait à la 100^e société de secours mutuels de Lyon, somme provenant des numéros 25,628 et 6,075, non réclamés dans le délai de huit jours.
Lyon, le 8 avril 1884.
Signé : SILAIRE, André.
Vice-président.

Je, soussigné, trésorier-général de la 134^e société de secours mutuels des sapeurs-pompiers de la ville de Lyon, reconnais avoir reçu la somme de 25 fr. provenant des numéros 25,628 et 6,075, non réclamés dans le délai de huit jours.
Lyon, le 8 avril 1884.
Signé : MARTIN,
Sous-lieutenant à la 1^{re} compagnie.

Le numéro de mercredi n'a pas été réclamé.

L'Avenir de Lyon a promis de donner chaque jour à ses lecteurs une somme de cent francs. Pour tenir ses engagements et rester strictement dans les limites de la loi, le Conseil d'administration avise les lecteurs de l'Avenir de Lyon, qu'il désignera tous les jours publiquement, à six heures du soir, dans son local, place de la Bourse, n° 3, sans tirage et sans calcul d'aucune sorte, le numéro d'ordre au porteur duquel sera donné la somme de cent francs à titre de gratification.
C'est à nos lecteurs de s'en rapporter pour cette répartition à notre entière bonne foi.

LA REVANCHE

Oui, c'est par de là le Rhin qu'il faut regarder. C'est le point noir à l'horizon, c'est la menace perpétuelle, c'est le danger. L'Allemagne, c'est plus que l'ennemi : c'est l'adversaire. Mais ce qu'il faut voir en elle, ce n'est pas la guerrière, c'est la négociante; ce n'est pas son souldard ivrogne et discipliné, c'est son ouvrier résigné et sobre. Ce ne sont pas ses arsenaux pleins de krupps, ce sont ses usines pleines de fumée. Nous sommes ravis quand ses escadrons évoluent, et nous oubliions que ses artiliers, si longtemps fermés se rouvrent, que des métiers inconnus se montent, que de nouvelles machines fonctionnent et qu'elle franchit plus que le Rhin : toutes ses frontières — surtout la nôtre; qu'elle jette sur le monde des conquérants pacifiques et que, tandis que nous n'avons souci de nous venger par la guerre, elle ne songe qu'à tirer parti de la paix.

Bismarck est-il ou n'est-il pas malade? Sera-ce le prince héritier qui lui succédera? Comment va le vieux Guillaume? Ce sont les questions que nous nous posons chaque jour, au réveil. Nos chauvins agitent les drapeaux criblés de balles sauvés à Gravelotte, à Dijon ou devant Paris; ils font des ligues, frappent des médailles, équipent des bataillons de gymnastique. Après treize ans, toujours pour tenir tête à la Prusse, nos parlements discutent la loi des cadres, du recrutement et du volontariat. Nous nous attachons à copier l'Allemagne dans les passepoils de ses uniformes, dans ses classifications militaires.

Et l'Allemagne, que fait-elle? Sans suspendre au clou de la chaumière le fusil qui fume depuis Iéna, sans diminuer ses effectifs : elle porte la lutte sur son véritable terrain. Elle nous défie sur le champ de bataille de la production, souvent déloyalement, mais avec une persévérance rare. Elle nous a pris l'Alsace et la Lorraine, avec ses canons, elle nous prend — ou tente de nous prendre — l'Europe et l'Amérique — nos clients — avec ses produits. Elle nous a chassés de partout déjà; nous nous sommes retirés devant elle, lâchement, sans combattre. Notre Sedan militaire se double — désastre autrement plus grand — d'un Sedan industriel.

Il y a de ces choses qu'il serait bon de connaître en France. Les avis commerciaux que publient le ministère du commerce sont plus utiles à consulter que les articles de la Gazette de Cologne. Veut-on savoir ce qui se passe au Mexique?

« Malgré leur qualité inférieure et la défectuosité de l'emballage, les articles allemands et américains sont préférés et s'écoulent plus vite que les produits similaires de provenance française, en raison de la différence des prix. »

De Cuba : « Notre commerce embrasse les produits de luxe car, les objets à bon marché sont tirés de préférence d'Allemagne. »

D'Espagne : « Le consul de Belgique à Santander écrit à son gouvernement que l'Allemagne commence à faire une forte concurrence aux articles français, tels que : papiers à écrire, lithographies, coupés et rayés, papiers de tenture, cartons en feuilles. »

Le consul de France à Alicante écrit : « Les commerçants français ont le tort d'abandonner à des mains étrangères le commerce de leurs produits qui se trouve mal compris et mal fait. La qualité est presque toujours sacrifiée au bon marché. Aussi, qu'arrive-t-il? C'est que l'Allemagne, par exemple, nous fait une concurrence couronnée de succès pour la bijouterie, l'orfèvrerie, les meubles, les passementeries. Elle exporte des jouets et des articles de Paris qui, sans avoir le fini et l'élégance de nos produits, trouvent cependant un écoulement facile. De plus, elle expédie des locomotives, des tenders, des wagons, des rails. »

« L'Italie envoie à Alicante des traverses pour les voies. »

On dit encore de Java :

« Les importations directes de France ne consistent guère qu'en cognac, vins et conserves alimentaires. Nous importons aussi des machines pour l'industrie sucrière, puis de la parfumerie et des articles de Paris. Ces derniers produits tendent à être évincés du marché par les provenances analogues de l'Angleterre,

de l'Allemagne et de l'Autriche, inférieures en qualité, mais d'un prix moins élevé. Dans les pays d'extrême Orient, on s'attache plutôt à l'apparence qu'à la qualité réelle. C'est à cette cause, ainsi qu'à l'exploitation des contrefaçons françaises, qu'il faut attribuer l'état stationnaire de notre commerce dans ces contrées. »

La voyez-vous, l'Allemagne? En Espagne, à Cuba, au Mexique, à Java — sans chercher longtemps, vous pourriez la trouver en France.

Elle s'impose partout — et partout où elle s'impose, elle nous chasse. Pourquoi? Parce qu'elle produit à bon marché. Tandis que, confiants dans nos renommées et dans nos marques de fabrique, nous restions stationnaires, elle faisait mieux que perfectionner un outillage : elle en créait un neuf. Notre renommée? elle la détruisait, se mettant à l'unisson des besoins nouveaux nés de l'émancipation des classes : le bon marché écrasant le luxe. Et comme elle avait volé nos pendules, pendant la guerre, elle se mit à voler nos marques de fabrique pendant la paix.

Il faut jeter le cri de détresse et très haut. La grande blessée, ce n'est pas seulement la France guerrière, c'est la France travailleuse. Il faut la réveiller de son apathie, non par les appels enflammés des clairons de M. Deroulède, mais par la constatation des progrès opérés chez ses voisins.

Ils fabriquent beaucoup, parce qu'ils font à vil prix, il faut lutter sur ce terrain. Puisque la main d'œuvre ne peut être ni ne doit être baissée chez nous, c'est à la machine, c'est à l'outil qu'il faut demander, sinon les moyens d'éclipser notre rivale, mais du moins ceux de l'égaliser.

La révolution politique qui se prépare chez elle amènera forcément un surenchérissement des journées de prolétaires, l'Allemand ne se contentera pas toujours d'un salaire d'esclave; mais d'ici-là, il faut maintenir le vieil honneur français.

La revanche! parlons un peu de la vraie, de la seule revanche désirable; tâchons de la cultiver cette Allemagne, non seulement sur les rives du Rhin, mais par le monde entier; tâchons de reprendre les places conquises et tentons pour aussi glorieuses les victoires remportées par l'industrie que celles gagnées par la guerre. Quand même l'est la devise des écrivains du chauvinisme, ce doit être aussi celle des français de l'atelier et de l'usine.

Il faut lutter par l'outil, et toujours et quand même!

Octave LEBESGUE
C'est par suite d'une erreur typographique que l'article Vendredi quinoxial n'était pas signé Octave Lebesgue. Ceci soit dit pour répondre à qui accusait l'auteur de se dérober devant certaines foudres — de carton.

NOS INFORMATIONS

M. Bisseuil, député, vient de terminer un projet de loi relatif à une nouvelle répartition de la contribution foncière, applicable aux propriétés non bâties.

La contribution due par le département du Rhône, par suite de l'application du nouveau travail d'évaluation, au taux moyen de 4,40% du revenu net imposable, serait de 1,328,169 fr. en augmentation de 237,368 francs sur la contribution actuelle.

Le 10 mai prochain aura lieu à Milan un Congrès des socialistes italiens.

Des circulaires ont été adressées, à cet effet, à toutes les associations socialistes de la péninsule par le Comité central lombard.

Une nouvelle convention, passée avec les Compagnies des chemins de fer, donne aux sous-officiers mariés et aux gendarmes les mêmes droits qu'aux officiers, pour le transport de leurs bagages et de leurs mobiliers, en cas de déplacement ou de changement de garnison.

La commission de l'armée a reçu la démission de M. Margaine, qui, en raison de ses divergences d'opinion avec la majorité de la commission, n'a pas voulu conserver la présidence.

On sait que M. Joseph Fabre a déposé une proposition tendant à interdire aux députés d'être gérants d'un journal.

La commission d'initiative a examiné cette proposition et a conclu à la non-prise en considération.

— Le résultat complet de l'élection législative dans le Nord a donné les chiffres suivants :

MM. Lecomte, intr... 8.865 voix ELU

Walrand, opport. 6.906

— On s'entretenait hier dans les couloirs des indications données par la France, au sujet des procédés de trésorerie employés par le gouvernement pour se procurer les ressources nécessaires à l'expédition du Tonkin, dont les crédits sont épuisés.

On estime généralement que le mode actuel de comptabilité permet d'effectuer des dépenses très considérables sans l'assentiment préalable du Parlement, et l'on est d'accord pour demander qu'il soit mis un terme à ces pratiques abusives.

— Nous avons annoncé, il y a quelques jours, qu'une course de taureaux aurait lieu, le 7 mai prochain, à l'Hippodrome, au profit d'une oeuvre de bienfaisance.

Dans sa séance d'hier, le conseil municipal a renvoyé à l'administration une proposition de M. Mesureur, tendant à l'interdiction de ces courses sur l'étendue du territoire de la commune de Paris.

— Seize élections des conseillers généraux ont eu lieu dimanche dans divers départements.

Dans les Basses-Alpes, la Charente-Inférieure, la Corrèze, Loir-et-Cher, la Meuse, l'Orne, le Pay-de-Dôme, le Tarn, etc., les candidats républicains ont été nommés.

Dans les Pyrénées-Orientales, il y a ballottage entre un candidat intransigeant et un républicain.

Dans la Haute-Marne, le candidat monarchiste a été nommé.

Dans le Gers, ballottage entre républicains.

— Le général Carteret-Trécourt aurait l'intention d'aller faire un voyage en Italie.

— M. Ballue, rapporteur du budget de la guerre, a eu un entretien avec M. Jean Casimir-Perier, sous-secrétaire d'Etat au ministère de la guerre. M. Casimir-Perier est tombé d'accord avec M. Ballue sur la nécessité de substituer le principe de l'entreprise à la question des officiers d'administration.

Le seul point qui reste à examiner est celui de savoir si les marchés conclus par le ministre de la guerre viennent à expiration cette année, de manière à permettre l'application du principe de l'entreprise dès l'exercice 1885.

En ce qui concerne la réduction totale de 15 millions sur le budget de la guerre, M. Casimir-Perier ne la combattra pas. On parle d'une somme égale de réduction sur le budget de la marine.

Le général Campenon est, de son côté, favorable aux réductions de dépenses; il l'a formellement déclaré à M. Ballue.

A Tunis se trouve un poste de quatre-vingt-trois gendarmes. Le général Stefani en arrive. Il avait été désigné pour les inspecter. Pour passer la revue de ces dix douzaines de soldats, il a traversé la mer. Il n'y a donc pas de généraux en Afrique, qu'on se paie le luxe d'en envoyer un spécialement pour faire cette démarche? Ça coûte un voyage d'inspecteur! A-t-on tant d'argent à jeter par les fenêtres pour ordonner des inspections aussi inutiles? On parle économie au ministère, la première économie consisterait à éviter les dépenses causées par l'étroitesse d'esprit et la routine.

A LA CHAMBRE

M. Brisson préside.
La Chambre continue de discuter la loi sur le recrutement.

M. le général Campenon explique que le but du projet est de faire passer le plus grand nombre d'hommes possible sous les drapeaux, en réduisant la durée du service. Les hommes les plus compétents admettent que trois ans suffisent pour faire de bons soldats, à condition d'avoir de bonnes méthodes d'instruction et de bons sous-officiers.

Il est nécessaire de nous imposer des sacrifices pour améliorer la situation au point de vue des sous-officiers, et comme les contingents ne laisseront, désormais, échapper aucun élément intelligent, cette jeunesse instruite s'assimilera facilement les méthodes d'instruction

AU SÉNAT

et donnera rapidement de bons sous-officiers. En dehors de ces conditions, le service de 3 ans n'est pas possible.

Le ministre termine en espérant, dit-il, que la Chambre n'hésitera pas à décider de passer à la discussion des articles.

M. des Roys déclare que, sous certaines réserves, il votera le passage à la discussion des articles.

M. Ribot croit qu'en présence d'une question si importante, tout le monde doit être d'accord pour convenir que le passage à la discussion des articles n'empêchera pas les orateurs de traiter toutes les questions soulevées par le projet.

M. Baltue dit que la commission demande seulement de passer à la discussion des articles et de trancher ainsi une question qui touche tous les intérêts politiques et sociaux. La discussion des amendements et des contre-projets permettra, d'ailleurs, aux orateurs de développer leurs opinions sur tous les points de la loi.

M. Reille tient à déclarer aujourd'hui que le service de trois ans peut être établi sans supprimer toutes les dispenses. Sous cette réserve il votera le passage à la discussion des articles.

La discussion générale est close.

La Chambre décide, par 508 voix contre 12 qu'elle passera à la discussion des articles, qui commencera à la reprise de la session.

M. Clovis Hugues dépose une interpellation sur les grèves d'Anzin.

La discussion immédiate est prononcée.

M. Clovis Hugues dit que l'envoi de troupes est une provocation contre les mineurs. Le prolétariat mécontent est prêt à secouer son joug.

M. Clémenceau s'agite.

M. Jules Roche veut intervenir.

M. Clovis Hugues l'apostrophe : Je n'ai jamais rien, ni programme, ni engagements électoraux.

M. Jules Roche trouve cette réponse mauvaise ; il répond avec aigreur. **M. Clovis Hugues** lui impose silence. Il termine son discours, vivement félicité.

M. Waldeck-Rousseau répond en donnant lecture d'instructions données aux autorités de Denain, portant que l'emploi de la force armée a été restreint. Il termine en disant que cette attitude n'est pas sans danger.

M. Jules Ferry dit que les actes de violence ont rendu nécessaire l'envoi des troupes.

M. Giard monte à la tribune. Rumeur, cris ; la clôture ! parlez !

Un voix. **M. Giard** a dit dans une réunion que la Chambre était pourrie (bruit).

Le Président, au milieu du tapage, rappelle que la Chambre se désintéresse des outrages qui lui sont adressés dehors ; il l'abjure d'en user ainsi avec **M. Giard**.

Le tumulte persiste, un grand nombre de députés quittent leurs bancs.

M. Paul de Cassagnac, qui proteste, est rappelé à l'ordre. Le calme se rétablit.

M. Giard prononce un discours retraçant les griefs des mineurs d'Anzin contre la Compagnie ; il lui donne tort.

Personne ne répond.

M. Clémenceau, ne suspecte pas les intentions du gouvernement, il regrette seulement l'envoi des troupes.

La clôture de la discussion est prononcée.

Le Président lit différents ordres du jour. Celui de **M. Tirard** a la priorité ; il est ainsi conçu : La Chambre confiante dans la volonté du Gouvernement de protéger la liberté du travail pour les ouvriers qui continueraient à travailler comme pour ceux qui s'abstiendraient, passe à l'ordre du jour. Il est adopté par 327 voix contre 66.

Le président propose à la Chambre de fixer la date de la reprise des séances.

Quelques députés proposent la date du 20 mai, qui est adoptée pas assis et levé.

M. Gustave Humbert préside.

Le Sénat aborde la discussion des conventions financières passées avec le bey de Tunis.

M. de Broglie n'est pas partisan de la convention. Il ne croit pas à de brillants résultats.

Il critique vertement la politique coloniale qu'il qualifie « d'exagérée. » Il prévoit que le traité du Bardo causera de graves embarras à la France, mais cependant il accepte avec résignation et tristesse la convention soumise au Sénat, parce que se trouvant en face de faits accomplis, l'abandon de la Tunisie serait une humiliation. Il ne veut pas que la minorité entrave arbitrairement les solutions présentées par la majorité.

M. de Broglie craint de nouvelles dépenses en Tunisie, lesquelles nécessiteraient de nouveaux emprunts. Pourquoi le gouvernement a-t-il toujours nié avoir l'intention de garantir la dette tunisienne ? Il votera les crédits demandés, mais avant il adjure le gouvernement de montrer plus de franchise dans ses agissements extérieurs.

M. Jules Ferry remarque que **M. de Broglie** tenait, au début de la campagne, un tout autre langage. Sa modération prouve assez que ses prévisions pessimistes ne se sont pas réalisées.

Nos garnisons en Tunisie sont actuellement de douze mille hommes, et il sera possible de les réduire encore.

M. de Broglie réplique au ministre en quelques mots. Les articles et l'ensemble de la convention sont adoptés.

Plusieurs projets d'intérêt local sont votés.

M. de Gavardie ne pouvait laisser clore la session de Pâques sans dire quelques stupidités. Il présente une motion tendant à inviter le gouvernement français à défendre, de concert avec l'Angleterre, les intérêts de la civilisation en Égypte ; il demande un vote sur cette motion.

M. le Président. — Cette motion est anti-républicaine.

M. de Gavardie insiste.

Il est trois fois rappelé à l'ordre.

Le Sénat s'ajourne au 20 mai.

Pour les Grévistes d'Anzin

Les serfs de **M. le duc d'Audiffret-Pasquier** ont refusé de descendre dans les fosses. Ils se sont révoltés contre le despotisme des puissants seigneurs miniers. Un arrêt brutal jeta, sur le pavé, des vieux travailleurs qui avaient noirci leur peau et blanchi leurs cheveux à transformer en blocs d'or des blocs de houille. Tous ceux qui vivent dans la nuit de la mine, ne connaissant d'autre soleil que la lampe blafarde, se sont sentis touchés. Solidaires pour le labeur, solidaires pour les joies. — si rares —, solidaires pour les peines. Ça a été le prélude.

Maintenant, des soldats gardent l'entrée des fosses, comme à Aubin et comme à la Ricamarie. On a placé des gendarmes à côté des travailleurs. On a déclaré le bassin en état de siège. On a tiré — en l'air — disent les officieux. Balles perdues qui doivent leur faire gros cœur.

N'importe, les grévistes ont confiance dans leurs droits ; ils attendent qu'il plaise à **M. le duc d'Orléans**.

Les camarades de tous les ateliers leur crient courage. Deux citoyens : **Vinay** et **Chambon** sont venus à l'*Avenir de Lyon* hier apporter la collecte faite dans la fonderie de cuivre des ateliers d'Oullins. Ils ont dit : « Ceux de là-bas sont les nôtres ; ils travaillent comme nous ; leurs revendications nous touchent. La grève c'est le chômage, c'est la faim. Nous leur enverrons du pain, nous qui travaillons. Que chacun y mette du sien, que les oboles tombent

de partout. Le samedi de quinzaine, que le plus vieux tende sa casquette et reçoive la part que chacun peut donner aux lutteurs d'Anzin. C'est une question de principe et d'humanité. »

Il faut prouver que nous sommes unis par un même sentiment : « La revendication imprescriptible de nos droits. »

Ils ont versé 46 fr. 50.

L'*Avenir de Lyon* transmettra aux mineurs d'Anzin les sommes qui leur seront allouées, car l'exemple donné par l'atelier des fondeurs d'Oullins trouvera — nous en attestons la solidarité prolétarienne — de nombreux imitateurs.

Pour les grévistes d'Anzin

Versé par le citoyen **Vialé**, ajusteur, 1 f. 85 ; par l'atelier des fondeurs de cuivre, 46 fr. 50.

Le Vote du Sénat

Le Sénat a voulu pousser jusqu'au bout sa résistance réactionnaire : — il a, dans sa séance d'hier, repoussé le projet de loi voté à deux reprises par la Chambre, qui divisait Paris en grandes sections pour les élections municipales et qui établissait une proportion entre le nombre des électeurs et celui des élus.

Son vote est utile.

En mettant Paris hors la loi ; il s'est mis, lui, hors le bon sens. Pas un républicain, parmi les plus épris de ce « grand conseil des communes » n'osera le défendre à présent. Son vote équivaut à un suicide.

Il a voulu frapper Paris ; et c'est lui qu'il a atteint. Les hommes soucieux du bon ordre des affaires publiques, ne pourront pas accepter plus longtemps une assemblée qui jette par ses votes réactionnaires un si grand désarroi dans les esprits.

Le *Voltaire* relève la conduite de cet officier de cavalerie qui avait trouvé plaisant d'outrager la République dans une fête carnavalesque.

Il ajoute : « Le général **Campeon** est décidé à sévir toutes les fois que des cas de ce genre arriveront à sa connaissance. »

« Nous ajouterons même qu'au ministère de la guerre on attend qu'une occasion pour faire un exemple à l'égard des chefs supérieurs, à qui doit incomber une part de responsabilité dans ces bravades contre la République. »

« Bien que ces actes aient été jusqu'ici isolés, ils sembleraient vouloir devenir plus fréquents, ainsi que le signalent nos correspondances de l'Ouest. De **Beziers**, on nous écrit aussi que certains officiers d'un régiment de cavalerie en garnison dans cette ville commencent, par leur attitude, à indigner la population. »

« En vérité, les réactionnaires se feraient d'étranges illusions s'ils s'imaginaient que la longanimité du gouvernement républicain pourrait aller jusqu'à laisser l'indiscipline s'introduire dans l'armée nationale. »

« A ceux qui l'espèrent, nous pouvons assurer qu'ils se trompent. Qu'ils se le tiennent pour dit. »

LES GRÈVES

La descente dans les fosses a baissé dans une très grande proportion ; on estime que le nombre des mineurs qui ont travaillé a diminué de neuf cents.

Les rares ouvriers qui se rendent dans les puits sont accompagnés de gendarmes qui vont les prendre chez eux ; la foule se contente de les huier et de les siffler à leur passage.

Tout est calme. La Compagnie comprendra-t-elle enfin qu'elle ne pourra rien contre les résolutions si énergiques de ses serfs ?

La *Justice* reçoit une lettre dont nous extrayons ces passages :

« C'est le cas de le dire, jamais on n'avait vu tant d'uniformes à la fois. Le boudrier jaune domine. Il y en a partout, sur les places dans les rues, à chaque pas. Aux fenêtres des corridors, devenus casernes, les gendarmes, en simple tricot, hument l'air frais du matin. »

« A ce propos, une réflexion de gendarme, entendue hier, au moment de charger et de tirer le sabre : « Je suis pourtant père de famille, moi aussi ! »

« On cause des incidents de la veille. On cite en particulier la courageuse attitude d'un ouvrier, membre du conseil municipal, le citoyen **Charles Leprêtre**, qui, en l'absence du maire, n'a pas hésité à intervenir. »

A la sortie de la réunion de l'Hermitage, quand les gendarmes chargèrent la foule, **Leprêtre** alla droit au commandant et lui dit : « Monsieur, vous prenez une grave responsabilité. Je ne réponds plus de rien. »

L'officier, impressionné par ces paroles, fit rebrousser chemin à ses hommes. »

11 heures 1/2 soir. — Des troupes ayant à leur tête le général **Guiny**, dispersent les groupes qui se forment à la sortie de la réunion.

L'autorité prend des mesures d'ordre. La place **Gambetta** est occupée par des forces de gendarmerie, de cavalerie et d'infanterie. Des dragons sont postés à chaque coin de la place pour en interdire l'accès. L'autorité militaire fait occuper l'usine à gaz et le bureau télégraphique par des troupes.

Il est question de placer sur le quai **Malakois**, à Paris, la statue de **Voltaire** couronnée lors des fêtes du centenaire de l'illustre écrivain ; on ferait coïncider l'inauguration de cette statue avec la Fête nationale du 14 Juillet.

On sait que sur ce quai **Voltaire** demeura longtemps. Il occupait à l'angle d'une rue un appartement, dont pendant cent ans les fenêtres restèrent closes.

Elles ne devaient être ouvertes, selon le vœu du propriétaire de cet immeuble, qu'un siècle après la mort de l'auteur du *siècle de Louis XIV*.

Les amours d'un Ignorantin.

Le sieur **Teyssède**, connu sous le sobriquet de frère **Frumence**, vient de comparaître devant la cour d'assises d'Oran, pour y répondre de nombreux attentats à la pudeur commis sur les enfants confiés à ses soins.

Après la lecture de l'acte d'accusation, **M. de Cardillac**, procureur de la République, demande et obtient le huis clos.

Le jury, après une courte délibération, rapporte un verdict de culpabilité pur et simple et frère **Frumence** est condamné à six ans de travaux forcés.

Le doigt de Dieu vient de jouer encore une bonne farce aux fidèles de **Mirande**.

Pendant que le curé célébrait dans l'église, une cérémonie à laquelle assistaient 150 personnes, une partie de la toiture de l'édifice sacré (?) s'est effondrée sur la voûte et celle-ci s'est détachée immédiatement avec fracas.

Plusieurs fidèles ont été blessés.

ÉTRANGER

Madrid. — La magistrature espagnole vient encore de prouver sa servilité, en condamnant le directeur du *Porvenir* à huit ans de prison, pour attaques contre le roi.

La même peine a été prononcée contre le directeur de la *Gorda*. Enfin, on vient d'arrêter le nouveau directeur du *Progreso*, à la suite d'un commentaire sur un écrit de **Macaulay**, relatif au régime.

LA FILLE-MÈRE

PREMIÈRE PARTIE
INÈS

Pardonnez donc à mon égoïsme, s'il y a de l'égoïsme dans ma conduite envers vous, en ce moment.

Mais, voyez-vous, il y a vingt ans, vingt siècles ! — que j'attends l'heure qui vient de sonner.

Il y a vingt ans, il y a vingt siècles, que je compte les minutes où je pourrai poser à une jeune fille de votre âge les questions que je vais vous poser, — et il me serait impossible d'attendre davantage, — bien que je n'espère rien, en réalité de l'entretien que nous allons avoir ensemble.

— Ne craignez point de me lasser, monsieur, — répondit **Inès**. — Je me sens beaucoup mieux que je n'ai été encore depuis longtemps...

En disant ces mots, ses yeux tout chargés de reconnaissance et de confiance, après s'être portés sur le visage de l'homme qui lui parlait, cherchèrent celui d'Ivan.

Mais il s'était éloigné ; il se tenait, à son

tour, debout devant la cheminée, tournant le dos à la jeune fille, presque dans la même posture que **M. Garros**, quelques instants auparavant.

Elle ramena donc son regard sur ce dernier et ajouta :

— D'ailleurs je n'ai rien à vous refuser... et je serais une ingrate, si je n'étais heureuse de vous rendre le service, quel qu'il soit, que vous semblez attendre de moi.

— Je vous l'ai dit, mademoiselle, — répliqua aussitôt le vieillard, — outre l'intérêt que votre distinction et votre situation m'inspiraient, j'avais d'autres raisons encore pour ne pas vous perdre de vue.

Et ce sont ces raisons qu'il me reste à vous faire connaître.

Il se recueillit pendant quelques secondes et reprit :

— Je vous ai raconté, tout à l'heure, qu'à l'âge de cinq mois environ, ma fille m'avait été enlevée... et que, depuis, je n'avais pu savoir ce qu'elle était devenue, n'ayant pu même m'en informer.

Pourquoi ?

C'est ce que je ne confierais qu'à ma fille elle-même, si je la retrouvais.

Mais cela importe peu.

L'important est ceci : Vous avez l'âge qu'aurait ma fille, si elle vivait toujours.

D'autres faits encore.

Mais à quoi bon en parler... si votre réponse à ma première question détruit tout mon espoir ?

— Quelle est cette question, monsieur ?

— Connaissez-vous votre famille ? — Ou, plutôt, avez-vous connu votre père et votre mère ?

Vivent-ils toujours ?

Vous ont-ils élevée ?

Inès, depuis une minute, paraissait assez émue et regardait son interlocuteur avec une anxieuse curiosité.

Au moment de répondre, elle devint fort rouge, puis très pâle.

M. Garros qui ne la quittait pas des yeux remarqua ces signes d'émotion, et se hâta d'ajouter :

— Ne voyez rien de blessant dans ma question, je vous en conjure.

— Elle ne me blesse pas, monsieur, — répondit la jeune fille d'une voix tremblante.

— Alors ?

— Je n'ai jamais connu mon père ni ma mère, ayant été élevée loin d'eux, par des étrangers... et j'ignore ce qu'ils sont devenus.

M. Garros se leva brusquement.

Un tremblement nerveux secouait tout son corps. — Ma fille, — dit-il, — s'appelait **Inès**, comme vous. Ma fille avait, comme vous, un léger signe noir à la poi-

trine... Et quand j'entendis votre nom... quand j'aperçus, par hasard, ce signe... j'eus un éblouissement.

Inès s'était levée sur séant.

— Comment vous appelez-vous ? — fit-elle violemment.

M. Garros baissa la voix.

— **Aubin**, — dit-il, — **Maurice Aubin**.

— C'est mon nom ! — balbutia-t-elle.

— Je m'appelle, du moins on me l'a dit... **Inès Aubin**...

Maurice, puisque c'était lui, poussa un cri sourd et chancela.

A ce cri, **Ivan** se retourna, et croyant qu'il allait tomber, il s'élança vers lui et le soutint.

Inès paraissait bouleversée.

Elle regardait cet homme qui pouvait être son père, avec une fixité et une stupeur étranges, ayant presque l'air de ne pas comprendre et de se demander si elle ne rêvait pas.

Ce fut **Maurice** qui reprit la parole le premier.

— Ainsi, vous vous appelez **Inès Aubin**, et vous n'avez jamais connu vos parents ?

(A suivre)

ARTHUR ARMOISEL

Londres. — A la Chambre des communes, M. Gladstone, répondant à lord Churchill, dit qu'il existe un document au ministère des affaires étrangères, portant que le gouvernement s'engage à soutenir sérieusement le gouvernement du Khédive. L'orateur est disposé à communiquer ce document à la Chambre, si le dernier cabinet et le gouvernement français n'y mettent aucune opposition.

M. Bonrke déclare que le dernier gouvernement n'a aucune objection à ce que le document dont il est question soit communiqué à la Chambre.

Souakim. — Le Times a reçu de Souakim la dépêche suivante :

Les espions qui reviennent du camp d'Osman Digma rapportent qu'Osman Digma est actuellement à Hasbates, près de Tamanieh, avec mille hommes prêts à combattre.

Osman-Digma a envoyé deux cents hommes à Debarah pour observer les mouvements des tribus amies.

La nouvelle de l'arrivée prochaine de troupes égyptiennes n'a pas été bien accueillie par la population.

Les rapports des officiers anglais sur l'expédition du Soudan la signalent comme devenue impraticable, à cause de la chaleur.

L'eau potable est très rare; cinq cents hommes, succombant à la fatigue, ont été mis hors d'état de suivre le gros de l'armée.

Au Tonkin

Le correspondant du Temps lui télégraphie de son côté :

Hanoi, 6 avril, 4 h. 10 soir.

Le mouvement sur Hong Hoa a commencé aujourd'hui. La brigade Brière de l'Isle est partie ce matin pour Sonay. La brigade Negrier, venue de Bac-Ninh par la route de Chine, se mettra en route demain dans la même direction.

On estime que les forces de l'ennemi à Hong-Hoa se composent de 4,000 Pavillons-Noirs commandés par Luh-Vinn-Phuoc et de 6,000 régimentaires chinois de la vice-royauté de Yun-nan. Les rapports des Tonkinois font prévoir que la résistance sera assez énergique. La température n'est pas encore trop élevée.

Depuis la prise de Bac-Ninh, le général Millot s'est occupé de l'organisation du pays. Il va porter à 6,000 l'effectif des tirailleurs tonkinois, qui sont actuellement au nombre de 2,500.

L'adjudication de la ferme de l'opium va être faite à bref délai.

Dès que la citadelle de Hong-Hoa sera prise, M. Rossignaux, administrateur des affaires indigènes en Cochinchine, prendra le poste de résident dans la province de Son-Tay.

Comme renseignements curieux, nous reproduisons la dépêche suivante, publiée par le Times dans sa seconde édition d'hier :

Hong Kong, 7 avril.

On affirme à Pékín que le marquis de Tseng a dépassé ses instructions dans sa déclaration relative à Bac-Ninh.

M. Grévy a reçu du Tonkin un grand nombre d'objets d'art et de trophées dont il a fait orner les salles de l'Elysée.

Trente pavillons chinois sont arrivés hier à Paris. Le drapeau du grand maréchal du Quang-Si est destiné à un de nos musées.

Les ministres se sont réunis sous la présidence de M. Grévy, M. Ferry a fait connaître les instructions données à M. Patenôtre, le nouveau ministre à Pékín, qui passera à Hong-Kong d'une mission spéciale pour l'Annam.

Loterie d'Amiens

Nous donnons aujourd'hui la liste complète des numéros gagnants de la ville d'Amiens en rappelant les premiers lots.

Le gros lot de 100,000 francs a été gagné par le numéro 630,043

Le lot de 25,000 francs a été gagné par le numéro 390,528.

Le lot de 20,000 francs a été gagné par le numéro 374,950

Le lot de 5,000 francs a été gagné par le numéro 936,743.

25 lots de 1,000 francs chacun gagnés par les numéros

Table with 4 columns of numbers: 2,514, 165,244, 341,338, 459,353, 707,004, 951,273, 1,124,346, 62,715, 11,970, 29,254, 31,953, 45,809, 471,72, 521,50, 69,314, 69,437, 813,004, 930,634, 1,021,591, 1,124,136, 61,988, 135,471, 263,560, 330,894, 455,843, 492,817, 583,297, 626,498, 687,970, 831,562, 956,110, 1,027,554, 1,124,971, 104,793, 205,795, 277,108, 373,552, 456,449, 507,464, 593,141, 632,399, 752,142, 900,366, 960,259, 1,029,893, 1,047,883

50 lots de 500 francs chacun gagnés par les numéros

Table with 4 columns of numbers: 62,715, 11,970, 29,254, 31,953, 45,809, 471,72, 521,50, 69,314, 69,437, 813,004, 930,634, 1,021,591, 1,124,136, 61,988, 135,471, 263,560, 330,894, 455,843, 492,817, 583,297, 626,498, 687,970, 831,562, 956,110, 1,027,554, 1,124,971, 104,793, 205,795, 277,108, 373,552, 456,449, 507,464, 593,141, 632,399, 752,142, 900,366, 960,259, 1,029,893, 1,047,883

A TRAVERS LYON

EPHEMERIDES

Le 9 avril 1834 le canon grondait, l'assassinat du peuple lyonnais commençait et durait jusqu'au 14 avril. Pour les femmes et les enfants, point de pitié!

J'ai vu le 11 avril, une femme tuée rue Mercière, tenant deux pains; elle était enceinte de sept mois.

A St-Paul, il y avait, au moins vingt-cinq femmes ou enfants tués. Là où la troupe ne pouvait vaincre, l'on y mettait le feu. Cela se passait sous le règne du grand père de celui qui ose se faire appeler Philippe VII.

Avis au peuple

8 avril 1884.

BOUVARD Paul,

rue Port-du-Temple n° 1.

La place Raspail. — Le comité organisé pour l'érection d'un monument à F.-V. Raspail, monument qui doit être élevé à la Guillotière, place des Squares, vient d'adresser au conseil municipal et au maire une pétition demandant qu'à l'occasion de l'inauguration de ce monument, le nom de la place des Squares soit changé en celui de place Raspail.

Nous approuvons ce vœu qui est un éclatant témoignage de reconnaissance envers l'homme qui est resté comme un immortel souvenir dans la cité lyonnaise, dont il fut l'élue fidèle et dévoué.

Les hôpitaux et la commission. — Le vœu émis par le conseil municipal de Lyon, au sujet de la laïcisation des hôpitaux et hospices civils, vient d'être repoussé par la société médico-chirurgicale. Cela n'étonnera pas ceux qui se souviennent de l'opposition que firent jadis messieurs les docteurs et chirurgiens, lors de la création de l'internat en pharmacie, et tout le monde connaît aujourd'hui l'esprit franchement réactionnaire de ladite société.

Hier, vers une heure et demie de l'après-midi, un incendie s'est déclaré rue Voltaire, 38, au domicile de M. Daujat, ébéniste. Ce commencement d'incendie a pris naissance dans le sous-sol de la maison.

Les pompiers de la rue des Trois Rois et ceux de la cité Rambaud ont apportés les premiers secours qui, aidés par les voisins, sont parvenus en peu de temps de circonscire le sinistre.

Pertes et trouvailles. — M. Denegris, concierge rue Bourbon, 42, a déposé au bureau de police un carton contenant divers menus effets pour femme, qu'il a trouvé au pied de l'escalier de ladite maison.

Un voleur pincé. Pierre Martel, employé dans un magasin de comestible, demeurant rue Grôte, a toujours admiré l'habileté des prestidigitateurs; hier, se trouvant en tramway, il ne put résister au désir d'essayer son adresse. Il plonge délicatement sa main dans la poche de son voisin et ramène un manchoir de poche, une deuxième tentative lui fournit une pièce de 1 franc. Enhardi par le succès, Martel se disposait à continuer ses investigations à travers les poches voisines lorsqu'un spectateur, au lieu d'applaudir à son habileté le fit arrêter comme un vulgaire voleur.

Il y en aura toujours qui ne connaîtront rien en fait d'art!

Grassiers voleurs. Jean-Marie Morin, teinturier, rue Pareille, 15, et Paul Bigot, demeurant rue Dumenge, 12, agissent plus brutalement; hier, ils emportèrent à chapeau qu'ils avaient enlevé à coup de poings, lorsqu'ils se virent arrêter pour double délit de vol et de voie de fait.

A la morgue. — Hier à six heures du matin, on a retiré de la Saône, un peu en amont du pont de la Mulatière, une femme noyée paraissant âgée de quarante à quarante-cinq ans.

Le corps a été déposé en bas du quai des Etroits, où M. le docteur Dublassy, d'Oullins est venu constater le décès. L'inspection médicale a conclu à un accident ou à un suicide.

Transporté à la Morgue, le cadavre n'a pas encore été reconnu.

Condition des soies. — La Chambre de commerce de Lyon porte à la connaissance des négociants en soies et en soierie que par suite de travaux de réparations effectués à la condition des Soies de Lyon, cet établissement sera fermé aux opérations de conditionnement, décrochage ou tirage des soies, du jeudi 10 au lundi 14 avril prochain, inclusivement. Toutefois un bureau spécial restera ouvert pour la réception des balles expédiées directement du dehors à l'établissement.

Mauvais fils. — Les gardiens de la paix ont procédé hier à l'arrestation du jeune Jacques Vachon, âgé de 17 ans, pour voie de fait contre sa mère et son beau-père, le nommé Vivier, rue Mercière, 62.

Arrestation. — Nous avons raconté hier, que le nommé Ferraton, garçon de café, demeurant rue de Seze, 30, avait été assailli sur la place Morand, à une heure du matin, par un individu qui lui fit des blessures assez graves pour nécessiter son transport à l'Hôtel-Dieu. Or l'enquête ouverte à ce sujet, a amené l'arrestation du nommé Claude Masson, ouvrier maréchal-ferrant, comme coupable de l'attentat.

Une panique. — Cinq ouvriers, étaient occupés hier à hisser un échafaudage devant la maison numéro 5 de la place des Cordeliers, lorsque parvenus à la hauteur du 3^e étage, les cordes vinrent à manquer et l'échafaudage tomba avec grand fracas. Fort heureusement les ouvriers étaient un peu en arrière, aucun d'eux ne fut atteint, et ils en furent quittes pour recommencer leur travail.

Rectification. — M. Berger, forgeron, passage vaze, 8, victime de l'accident que nous avons mentionné hier, nous prie de dire qu'il ne dormait pas sur le parapet du Rhône, mais qu'en se reculant il a heurté le dit parapet, ce qui l'a fait tomber sur le bas-port M. Berger, sortait de son travail, il n'était pas pris de besoin comme l'a dit un de nos confrères.

Att. que. — Jeanne Bourron, polisseuse, demeurant rue Traussac, 27, fut prise hier, sur le quai de l'Archevêche, d'une attaque d'apoplexie. Les passants la transportèrent à son domicile.

Pharmacie Moderne de Lyon

GRANDE DIMINUTION DE PRIX

Thé des Alpes, 70 c. au lieu de 1 fr. 25; Eau de Béraud, 50 c. au lieu de 1 fr. 25; Eau d'Essuyadi, 70 c. au lieu de 1 fr. 25; Pilules Suisses, 1 fr. 20 au lieu de 1 fr. 50; Fer Bravais, 4 fr. au lieu de 5 fr.; Liqueur de Goudron, 1 fr. 25 au lieu de 2 fr.; 400 capsules de goudron pur pour 4 fr.; Vin de quinquina, 2, 3, 4, et 4 fr. 50 le litre; Huile de foie de morue pure, 2, 2,50 et 3 fr. le litre; Salsepareille, 4 fr. le kil.; Sirop de protoiodure de fer, 4 fr. le litre; Sirop antiscorbutique, 3 fr. le litre; Tisane de Rochet, 0,40 c. le paquet pour 1 litre. — Les ordonnances sont tarifées 40 0/0 au-dessous des prix ordinaires.

La Pharmacie Moderne est la plus connue et la plus populaire de tout Lyon.

A L'IMPOSSIBLE

Actuellement : 24, Rue Bellecourière, 24 — Lyon

Seule maison de tailleur qui puisse livrer un COSTUME COMPLET sur mesures en 10 heures au prix incroyable de 30 fr.

Ouverture Jeudi 10 avril de ses vastes magasins 35, Rue Centrale, 35

Les vêtements les plus irréprochables et les plus élégants par M. WEIGER, chef de coupes. — Diplôme d'honneur à l'exposition de Paris 1873.

TRIBUNE LIBRE

Avis aux ouvriers tonneliers de Lyon et de la banlieue. — Les délégués des ouvriers à la réunion du 6 avril, donneront le résultat complet de la réunion du 29 mars et du 6 avril, ainsi que le rapport de l'arrestation que a délégué à eu avec M. le Directeur des contributions indirectes, par la presse, vendredi matin; un cas imprévu nous empêchant de le faire plus tôt. Ce cas est dû à l'absence de M. le secrétaire de la chambre syndicale de marchands de vin.

Avis aux Tisseurs de Velours Unis. — Tisseurs de velours unis: Sur l'initiative de quelques citoyens, il a été tenu une réunion privée, salle Goutard, aux Brotteaux, le 13 mars, dans laquelle il a été décidé de réorganiser la corporation des tisseurs de velours unis, sur les mêmes bases qu'en 1869.

Un grand nombre de délégués de la campagne assistaient à la réunion; chacun d'eux a pris l'engagement de faire tous ses efforts pour sa prompte réorganisation.

La réunion décidée ensuite qu'il sera fait un versement de 50 centimes par métier (ville et campagne), pour subvenir aux premiers frais de réorganisation.

D'après ces décisions plusieurs tisseurs du 1^{er} arrondissement ont émis l'avis que la formation d'une série de mandats de ladite série fût un pres-ant appel à tous les citoyens de la réorganisation, pour se joindre à eux, afin de défendre leurs intérêts.

Le succès de notre cause dépend de notre dévouement. Le moment est des plus favorables à la loi des syndicats professionnels nous ne nous laissons pas de nous faire notre devoir. Ne laissons pas dire que nous avons perdu notre cause par notre négligence. L'œuvre est pas d'habilitation. L'union doit exister entre nous tous, nous sommes un même corps nous ne pouvons pas nous séparer de nous à ce point de remplir dans l'œuvre commune.

Chacun de nous doit apporter sa part d'intelligence, d'activité et de dévouement, persuadé que tout volontaire aura à cœur de faire son devoir pour défendre nos salaires méconnus.

A cet effet, nous invitons tous les volontiers du 1^{er} arrondissement à assister à la réunion de samedi 14 avril au lieu de samedi 12 avril, à 8 heures du soir, chez M. Chaboud, caféier, rue Bodin, 16.

Le secrétaire: Delaye aîné.

Elections municipales. — Le groupe n° 2, prie instamment les électeurs du 4^e arrondissement d'assister à une réunion privée, qui aura lieu, mercredi 9 avril, à 8 heures du soir, chez M. Poyet, caféier, entrée rue d'Ivry, 7, ou 1^{er}.

Electeurs, ne laissez pas qu'une bonne représentation municipale peut nous donner de toutes les améliorations dont nous nous nous sommes privés, par le dégrévement des charges qui pèsent si lourdement sur nos déreces alimentaires et de plus, libre nécessité, notre négligence, fait triompher la bourgeoisie égoïste qui ne rêve que jouissance égoïste à son profit, nous sommes le nombre.

Réveillons nous donc, si nous nous aurons perdu le droit de nous plaindre.

Pour le groupe n° 2: Le secrétaire, Moyroud.

LE

Coureur des Bois

Par Gabriel FERRY

A quelques pas de là, un bois épais, à travers lequel s'enfonçait la route de l'hacienda del Venado, offrait de verts et frais ombrages. Dans l'espace compris entre les abords de la Poza et la lisière du bois, on avait allumé un grand feu, d'abord pour combattre la fraîcheur glaciale des nuits après des journées brûlantes, et ensuite pour écarter de l'eau les jaguars ou les pumas qui pouvaient être tentés de venir s'y désaltérer.

Non loin de ce feu, qu'alimentaient les arbres morts de la forêt, les domestiques avaient dressé le lit de camp du sénateur et de l'Espagnol; et, tandis qu'ils s'occupaient à faire rôtir la moitié d'un mouton pour le repas du soir, une outre remplie de vin rafraîchissait dans une desauges de l'arbrevoir.

Après une journée de marche pénible,

c'était un spectacle fort attrayant que celui présenté par cette halte de nuit aux bords de la Poza.

Tiburcio et ses deux compagnons venaient d'y arriver.

« Voilà votre halte, mon cher Tiburcio, dit Cuchillo d'un ton affectueux, pour mieux déguiser ses sentiments de rancune et ses projets sinistres; mettez pied à terre, pendant que je vais aller prévenir le chef de notre arrivée. Voici don Estévan de Archiza, celui sous les ordres de qui vous vous enrôlez; ce qui est le cœur vous en dit; et, entre nous, c'est ce que vous pourrez faire de mieux. »

Cuchillo ne voulait pas que sa victime pût maintenant lui échapper, et il tenait plus que jamais à voir le jeune homme se joindre à l'expédition. Il montra du doigt le sénateur et don Estévan, assis sur leur lit de camp, et vivement éclairés par la flamme du foyer, tandis que Tiburcio était encore invisible pour eux. Quant à lui, il s'avança vers don Estévan.

« Je désirerais, dit-il à l'Espagnol, vous dire deux mots en particulier, avec la permission du seigneur sénateur. »

Don Estévan fit signe à Cuchillo de l'accompagner dans l'allée sombre que formait la route au milieu de la forêt.

« Vous ne devinez pas, seigneur don Estévan, quel est l'homme qu'a sauvé

vosre générosité; car je le ramène sain et sauf, comme vous le voyez. »

L'Espagnol mit la main à sa poche et donna la pièce d'or promise.

« C'est le jeune Tiburcio Arellanos qui vous doit la vie; pour moi, je n'ai écouté que mon bon cœur; mais peut-être avon-nous fait tous deux une sottise affaire.

— Pourquoi cela? dit don Estévan; ce jeune homme sera d'autant plus facile à surveiller qu'il sera plus près de nous; car il est décidé, je pense, à être des nôtres.

— Il a demandé vingt-quatre heures pour réfléchir.

— Croyez-vous qu'il sache quelque chose?

— Je le crains, dit Cuchillo, d'un air lugubre; car un mensonge ne lui coûtait rien pour rendre suspect à l'Espagnol celui dont il avait juré la mort. En tous cas, ce ne serait qu'un prétexte rendu.

— Que voulez-vous dire?

— Que ma conscience m'assure qu'elle serait parfaitement tranquille si... Eh! parbleu! ajouta-t-il brusquement, si j'envoyais ce jeune homme débrouiller sa parenté dans l'autre monde.

— A Dieu ne plaise! s'écria vivement don Estévan; d'ailleurs, j'admets qu'il sache tout; je commande à cent hommes et il est seul, ajouta-t-il pour désarmer Cuchillo, dont il n'attribuait qu'à la cupidité le désir de se défaire de Tiburcio. N'avez aucun

souci de lui, moi, je me tiens pour satisfait, et vous devez faire comme moi.

— Satisfait... satisfait, grommela Cuchillo comme un dogue que la voix de son maître réduit à se contenter de gronder au lieu de déchirer; moi je ne le suis guère... mais plus tard...

Je verrai ce jeune homme, interrompit l'Espagnol, qui reprit le chemin du bivouac dont il s'était éloigné, tandis que Cuchillo le suivait en se disant d'un ton sérieux :

— Que diable pouvait-il avoir à me demander s'il y a longtemps que je possède mon cheval?... Voyons, l'animal a bronché, c'est à ce moment qu'il m'a interrogé, qu'il m'a menacé... Je n'y comprends rien, mais je me défie de ce que je ne comprends pas. »

Quand Archiza et Cuchillo regagnèrent l'endroit de la halte, une certaine agitation y régnait. Les chevaux, dispersés de part et d'autre, s'étaient réunis non loin du campement, tout alentour de la jument capitana, et la flamme du foyer éclairait de leurs fauves leur yeux brillants; le cou tendu vers leurs gardiens, ils semblaient vouloir se mettre sous la protection de l'homme. Parfois un hennissement de terreur se faisait bruyamment entendre au milieu de ce groupe d'animaux effrayés. Il était évident que l'instinct leur faisait redouter un danger encore éloigné. (A suivre)

Société de retraite pour la vieillesse. — Dimanche prochain 13 avril, cotisation mensuelle, au siège de la Société, 9, rue Champier.

Comité central de l'Union des républicains radicaux socialistes du 3^e arrondissement. — Commission d'initiative. Réunion du mardi 11 avril.

Tribu lyonnaise. Société de consommation et de production à capital et perso nel variables. — Cette Société, fondée sur une base humanitaire et phil nthro-

dérable d'adhérents, car tout travailleur est assez soucieux de son bien être et de l'avenir de sa famille, pour vouloir coopérer à la prospérité de l'œuvre commune.

Appel aux Libres-Penseurs — Le groupe anticlérical rationaliste de la morale positive, invite tous les libres-penseurs à son agape fraternelle du 11 avril.

Appel aux libres penseurs. — Le groupe anticlérical, la Vérité Matérialiste de Vaise, invite les ennemis de la superstition à un banquet fraternel du vendredi 11 avril, à Vaise, à 7 heures 1/2 du soir.

Les délégués de l'Union des républicains socialistes des six arrondissements de Lyon, sont convoqués à une réunion privée qui aura lieu le mercredi 9 avril, à 8 heures très précises du soir, au café Leccies, rue de la Barre.

La 230^e Société de secours mutuels à la vieillesse des employés P. L. M. vient de faire paraître sa situation de caisse au 29 février dernier.

Menuisiers et Serruriers — La Société des coupeurs et affûtes menuisiers et serruriers du Devoir de Liboré de la ville de Lyon a l'honneur d'informer M. M. les patrons et ouvriers de ditte cor orations que leur siège social est actuellement chez M. Fabre, entrepreneur, avenue de Saxe, 191.

Dames réunies. — Grand concert-tombola organisé par cette Société démocratique, au bénéfice de leur bureau de placement, le 25 mai, au Casino de Vaise.

ON DEMANDE Des culottières et des gilettes et apieceurs pour l'atelier. Rue Bellecordière, 24.

DEMANDE D'EMPLOI Un homme de 35 ans, ex-employé de banque, ex-clerc de notaire, demande emploi aux écritures. Bons renseignements. Dautuil, 36, rue Grôlée.

BOURSE DU BOULEVARD

Grand-Théâtre. — 8 h. 1/4. La Princesse des Canaries, opéra-bouffe en 3 actes, de MM Chivot et Duru, musique de M. Ch. Leçq, le grand succès actuel.

Théâtre des Célestins. — 8 heures 1/2. Quatrième représentation de Nos intimes, comédie en 4 actes de M. Victorien Sardou. On commencera à 8 h. par Un franc par vers, comédie en un acte de M. Dumoraize.

La Pharmacie Moderne de Lyon. — 28, rue Confort, au 2^e. Une dame est chargée d'appliquer p. dames.

LIQUEUR DES DAMES. Spéciale contre les Pertes de Sang, qu'elle régularise. Indispensable contre les Maladies de la Femme, Dépression, Anémie, etc.

PLUS DE BENZINE L'ORÉODOXINE Eau à détacher sans odeur SE TROUVE PARTOUT DÉPOT GÉNÉRAL 25, quai Tilsitt, 25, Lyon

EAU DE FRANCE A DÉTACHER 1 franc 25 le flacon Produit supérieur à toutes les benzines pour le dégraissage des étoffes.

Pâte Phosphorée Lardel SIGNOUD Pharmacien Successeur place des Jacobins, 1, Lyon Cette Pâte détruit rapidement Cafards, Rats

PARFUMS et Extraits concentrés Pour Liqueurs et Sirops Ces produits préparés avec des substances essentiellement végétales, et à l'aide d'appareils perfectionnés spéciaux, permettent de préparer soi-même les Liqueurs telles que rhum, cognac, arquebuse, etc., et les Sirops tels que grenadine, gro-selles, orangeat, etc.

DEPURATIF DU SANG Le Sirop Salsepareille QUET guérit toutes les Maladies contagieuses. Dartres, Boutons, Rougeurs, Démangeaisons, Douleurs, Goutte, Rhumatismes, etc. Ce Sirop agit en toutes saisons. S'adresser à Lyon, Ph. QUET, rue Préfecture, 5. — Dépôt à St-Etienne ph. Didier, rue de la République, 29; Grenoble, ph. Chatrousse, pl. Grenette.

EXPÉDITION FRANCO EN FRANCE Seulement LE VIN DÉPURATIF A LA SALSEPAREILLE ROUGE JAMAÏQUE et à l'Iodure de Potassium préparé avec le plus grand soin dans nos Laboratoires, est bien supérieur à tous les sirops dépuratifs dits de Bochet, de Cuisinier, de Salsepareille, etc.

Changement de propriétaire GRANDE BRASSERIE Alsace-Lorraine Cours Lafayette, 145, Lyon VEUVE BONHOMME Consommations de premier choix. — Choucroute, Jambons, Cervelas, Soupes au fromage, Déjeuners et Diners.

IMPRIMERIE MODERNE 70, Cours de la Liberté, 70 Labours, Thèses, Fournaux, Prospectus, Affiches, etc., à des prix modérés.

A LA MONTRE AMÉRICAINE Maison de confiance Lyon — Cours Lafayette 47 — Lyon Succursale au Bois-d'Oingt (Rhône) ATELIER D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE Recommandé par ses prix réduits et son travail bien fait P. MARION EX-PREMIER OUVRIER DES PRINCIPAUX HORLOGERS AMÉRICAINS

MODES M^{me} CLÉMENT Grande-Côte, 87, Lyon Demain Jeudi, Exposition

RESTAURANT SAINT-ÉTIENNE 39, Rue Bourbon, Lyon SERVICE A LA CARTE ET A LA PORTION Prix très modérés

M^{me} NODER La seule reconnue par tout le monde pour prédire l'avenir et la vérité par les cartes, les rêves et les lignes de la main. 12, rue Port-du-Temple Lyon, et par correspondance.

MANUFACTURE DE PAPIERS PRINT LYON. 45 & 47, Rue de Jarente, 45 & 47. LYON Papiers depuis 15 centimes Spécialité de Bordures, articles riches, réalisations d'étoffes

Ancienne Maison JUBIE BRONDELLE, 9^e CAOUTCHOUC & GUTTA-PERCH Dans toutes leurs applications. — Spécialité pour les VÊTEMENTS IMPERMÉABLES — DÉPÔT D'AMIANTE 87, Rue de la République, près la Place Bellecour. — LYON

Vente en gros de l'AVENIR: 3, place de la Bourse, 3